
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 17 novembre 2025 à 19 h
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Nancy BLANCHET, mairesse d'arrondissement
Mme Laura-Ann PALESTINI, conseillère de la Ville
M. Richard DESCHAMPS, conseiller de la Ville
Mme Daniela ROMANO, conseillère d'arrondissement
Mme Josée TROILO, conseillère d'arrondissement
M. Benoit AUGER, conseiller d'arrondissement
Mme Bisma Ansari, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Steve BARKLEY, Directeur d'arrondissement
M. Simon PROVOST-GOUPIL, Secrétaire d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

CA25 20 0457

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
10.02

CA25 20 0458

Période de questions du public

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Questions posées par	Sujet de l'intervention
Mary Paquette	Localisation d'un stationnement pour personne handicapée
Hinda Belakrouf	Sécurisation des piétons sur la rue Lefebvre

Linda's Pacheco	Gestion des chats errants et domestiques
Rinda Hartner	Interdiction des abris temporaires dans l'arrondissement de LaSalle

10.03

CA25 20 0459
Décès - Frances Ortuso

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Frances Ortuso survenu le 8 octobre 2025.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.
10.04

CA25 20 0460
Décès - M. Josephus Galloway

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Bisma Ansari

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Josephus Galloway survenu le 3 novembre 2025.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.
10.05

CA25 20 0461
Décès - M. France Pelletier

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur France Pelletier survenu le 16 octobre 2025.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.
10.06

CA25 20 0462

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 29 septembre 2025, à 19 h.

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 29 septembre 2025 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

CA25 20 0463

Dépôt du compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1255459074

CA25 20 0464

Déclaration soulignant la "Grande Semaine des tout-petits"

CONSIDÉRANT que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir ! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés.

Il est proposé par Bisma Ansari

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle procède au lever du drapeau de la Grande semaine des tout-petits et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

QUE le conseil d'arrondissement procède, dans le cadre de la GSTP 2025, à la plantation d'un arbre sur le terrain de la bibliothèque L'Octogone, un lieu symbolique de rencontre, de partage et d'apprentissage qui rassemble les familles et les enfants dès leur plus jeune âge.

Adoptée à l'unanimité.

15.01 1252484032

CA25 20 0465

Convention de prêt de local pour une salle de musculation entre l'Association du soccer mineur de LaSalle inc. et Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Bisma Ansari

et résolu :

D'autoriser la signature de la convention de prêt de local temporaire pour une salle de musculation, à intervenir entre l'Association du soccer mineur de LaSalle inc. et Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, en vigueur rétroactivement à partir du 13 octobre 2025 au 1^{er} juin 2026 et;

D'autoriser le prêt d'installation tel que prévu à la présente convention pour le local situé au Chalet Raymond.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1257817023

CA25 20 0466

Amendement de la résolution CA25 20 0149 portant sur l'entente intervenue entre l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) et la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'amender la résolution CA25 20 0149 portant sur l'entente à intervenir entre l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) et la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle portant sur l'accueil, la surveillance, la billetterie et l'utilisation du bar relié au bâtiment Centre Henri-Lemieux pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 afin de majorer la dépense maximale autorisée de 798 301 \$, taxes incluses à 802 612,56 \$, taxes incluses pour rembourser les frais d'un comptable professionnel agréé pour l'audit financier 2024-2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1251526011

CA25 20 0467

Entérinement de la décision d'accorder une contribution financière à l'organisme Bienvenue à l'Immigrant, pour le projet de jumelage culturel LaSalle-Belgique

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Bienvenue à l'Immigrant, pour le projet de jumelage culturel LaSalle-Belgique qui s'est tenu du 25 octobre au 1^{er} novembre 2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
20.03 1255480015

CA25 20 0468

Contribution financière au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour l'organisation de la 10^e édition du Marché de Noël

Laura-Ann PALESTINI

Daniela ROMANO

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 3 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, dans le cadre du programme de soutien financier aux événements LaSallois, pour l'organisation de la 10^e édition du Marché de Noël qui se tiendra au concessionnaire Chevrolet Buick GMC de LaSalle, au 8 000, boulevard Newman les 22 et 23 novembre 2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
20.04 1251526010

CA25 20 0469

Contribution financière à L'Association des artistes de LaSalle inc. pour le "Prix du public Nancy Blanchet", décerné dans le cadre du Salon d'automne 2025

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 200 \$, taxes incluses, à L'Association des artistes de LaSalle inc. pour le "Prix du public Nancy Blanchet", décerné dans le cadre du Salon d'automne 2025 qui se tiendra à la galerie Les Trois C du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux du 12 au 27 novembre 2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
20.05 1252484031

CA25 20 0470

Nomination de Madame Andréanne Leblanc à titre de membre résident suppléant du Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

De nommer Madame Andréanne Leblanc à titre de membre résident suppléant du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1255459073

CA25 20 0471

Demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2026

Il est proposé par Bisma Ansari

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et des événements publics à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2026.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1258891015

CA25 20 0472

Demande de subvention au programme TAPU du ministère des Transports et Mobilité durable afin de financer en partie le projet de sécurisation de la 6^e Avenue

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, arrondissement LaSalle doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet:

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'autoriser une demande de subvention au programme TAPU du ministère des Transports afin de financer en partie le projet de la 6^e Avenue qui inclut la sécurisation de la 6^e Avenue entre le boulevard Champlain et le boulevard LaSalle incluant l'intersection de la rue George et du boul. Champlain;

De confirmer avoir lu et compris les modalités d'application du programme;

De confirmer l'engagement de la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur et reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée; et

Certifie que le Directeur des travaux publics, monsieur Éric Truchon, est autorisé à signer tous les documents ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité.
30.03 1257151036

CA25 20 0473

Affectation de surplus pour diminuer la charge fiscale de l'endettement lié aux travaux du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre.

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'autoriser une affectation de surplus de 5 000 000 \$ pour diminuer la charge fiscale supplémentaire qu'entraînera l'endettement lié aux travaux du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
30.04 1252484027

CA25 20 0474

Reddition de comptes

Il est proposé par Bisma Ansari

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 17 septembre au 2 novembre 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre et octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité.
30.05 1253035013

CA25 20 0475

Avis de motion - Règlement LAS-0172 - Tarification

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Richard Deschamps, conseiller de la Ville, de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement de tarification LAS-0172.

40.01 1252484030

CA25 20 0476

Dépôt et présentation - Projet de Règlement LAS-0172 - Tarification

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De déposer et présenter le projet de Règlement LAS-0172 abrogeant le Règlement de tarification LAS- 0168 afin de mettre à jour les divers tarifs applicables aux services offerts.

Adoptée à l'unanimité.
40.02 1252484030

CA25 20 0477**Avis de motion - Règlement LAS-0173 - Taxe locale pour l'exercice financier 2026**

AVIS DE MOTION est donné par madame Daniela Romano, conseillère d'arrondissement, de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement LAS-0173 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026.

40.03 1253035011

CA25 20 0478**Dépôt et présentation - Projet de règlement LAS-0173 - Taxe locale pour l'exercice financier 2026**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

De déposer et présenter le projet de Règlement LAS-0173 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026.

Adoptée à l'unanimité.
40.04 1253035011

CA25 20 0479**DM - Nombre minimal de cases de stationnement requis pour l'établissement commercial situé au 6760, boulevard Newman (lot 6 271 060)**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver une dérogation mineure (demande 3003593134) pour un établissement commercial situé au 6760, boulevard Newman (lot 6 271 060), afin d'autoriser à ne pas fournir de case de stationnement supplémentaires, alors que 14 cases de stationnement additionnelles devraient être fournies pour une « banque et institution financière » puisque le ratio minimum requis est d'une (1) case par 20 m² de superficie brute de plancher, en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 6.2.5.1, al. 3 (e), considérant les éléments suivants :

- Le respect du Plan d'urbanisme et de mobilité;
- L'application des dispositions du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis.

Adoptée à l'unanimité.
40.05 1255459071

CA25 20 0480

DM - Nombre minimal de cases de stationnement requis pour l'établissement commercial situé au 6788, boulevard Newman (lot 6 454 065)

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver une dérogation mineure (demande 3003595912) pour un établissement commercial situé au 6788, boulevard Newman (lot 6 454 066), afin d'autoriser à ne pas fournir de cases de stationnement supplémentaires, alors que 4 cases de stationnement additionnelles devraient être fournies pour une « clinique médicale, cabinet de consultation et bureau de professionnel » puisque le ratio minimum requis est d'une (1) case par 20 m² de superficie brute de plancher, en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 6.2.5.1, al. 3 (d), considérant les éléments suivants :

- Le respect du Plan d'urbanisme et de mobilité;
- L'application des dispositions du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1255459070

CA25 20 0481

Regroupement -PIAD

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De réunir pour approbation les points 40.08 à 40.12.

D'adopter les points 40.08 à 40.12.

Adoptée à l'unanimité.

40.07

CA25 20 0482

PIIAD - Agrandissement du bâtiment situé au 8390, boulevard Newman (lot 2 705 186)

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande 3003578489), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 8390, boulevard Newman (lot 2 705 186), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

Adoptée à l'unanimité.
40.08 1255459066

CA25 20 0483
PIIAD - Agrandissement du bâtiment situé au 302-304, 6^e Avenue (lot 1 078 966)

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande 3003564694), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 302-304, 6^e Avenue (lot 1 078 966), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Contribue à l'évolution du milieu;
- Rehausse la qualité du paysage architectural du Village des Rapides.

Adoptée à l'unanimité.
40.09 1255459069

CA25 20 0484
PIIAD - Agrandissement du bâtiment situé au 86, avenue Highlands (lot 1 929 809)

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande 3003580815), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 86, avenue Highlands (lot 1 929 809), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt des bâtiments;
- Protège et met en valeur les caractéristiques paysagères des secteurs d'intérêt patrimonial;
- Contribue à l'évolution du milieu.

Adoptée à l'unanimité.
40.10 1255459072

CA25 20 0485

PIIAD - Changement de matériaux de revêtement extérieur du bâtiment situé au 362-364, rue Dawn (lot 1 449 777)

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003581301), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer les matériaux de revêtement extérieur de deux murs donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 362-364 rue Dawn (lot 1 449 777), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1255459067

CA25 20 0486

PIIAD - Changement de matériaux de revêtement extérieur du bâtiment situé au 1074-1076, rue Sylvestre (lot 1 233 898)

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003583939), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer des matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 1074 - 1076, rue Sylvestre (lot 1 233 898), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1255459068

CA25 20 0487

Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Bisma Ansari

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1255479004

CA25 20 0488

Levée de la séance

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Bisma Ansari

et résolu :

De lever la séance à 19 h 43.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

Nancy BLANCHET
Mairesse d'arrondissement

Simon PROVOST-GOUPIL
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 décembre 2025.